
**Autorisation accordée au titre du Code de l'Environnement à la Société SITA
Centre-Est - Stockage de déchets inertes à Besançon -
Information du Conseil Municipal**

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : La Société SITA Centre-Est dont le siège social est situé, 5 rue de la Goulette à Saint-Apollinaire a été autorisée par M. le Préfet à exploiter une installation de stockage de déchets inertes à Besançon au lieudit «les Torcols».

La quantité maximale annuelle admise sur le site est limitée à 500 tonnes.

Les prescriptions à respecter sont énoncées dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation en date du 4 octobre 2007.

A la demande de M. le Préfet, les membres du Conseil Municipal doivent être informés de cette autorisation.

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de cette information.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.